

**REGLEMENT DE CONSULTATION VALANT CAHIER DES CLAUSES
PARTICULIERES Voyages et sorties scolaires facultatives**

Personne publique contractante responsable adjudicatrice du marché : La Provisure du Lycée Charles Renouvier.

Adresse : route de Catllar 66500 PRADES – France

Objet : marché à procédure adapté « voyages et sorties scolaires facultatives »

Ce MAPA concerne une dépense qui sera engagée au titre de l'exercice 2025.

Personne responsable du suivi et de l'exécution du présent marché :

- **Sur le plan pédagogique**
M. SERRANO Olivier – Courriel : olivier.serrano@ac-montpellier.fr
- **Sur le plan financier – Secrétaire Général/Agent Comptable**
M. ADROGUER Renaud – Courriel : gest.0660021p@ac-montpellier.fr

Règlement de l'Appel d'offre :

- Date limite de réception des offres le **15/10/2024** à minuit (cachet de la poste faisant foi).
- Offres à adresser à M. ADROGUER Renaud – sous enveloppe cachetée en RAR précisant : MAPA VOYAGE SKI – « ne pas ouvrir » - doublé d'un envoi par courriel.
- Le marché sera notifié au titulaire à compter du **04/11/2024** par publication sur le site AJI.

Article 1 : Objet du marché

1/1- Objet

Le présent marché est un MAPA qui a pour objet de confier au titulaire l'organisation d'un voyage scolaire au bénéfice des élèves du lycée Charles Renouvier. Le voyage sera intitulé :

SEJOUR AU SKI DANS LES ALPES (Station de VARS)

La réponse au présent marché, concernant l'organisation du séjour ski, fera l'objet :

- ❖ D'un devis comprenant l'hébergement en pension complète + prestations (hors transport)

L'établissement se réserve le droit de choisir la proposition la plus avantageuse.

1/2 – Modalités d'organisation des prestations

- **Période** : séjour de 6 jours et 5 nuits sur la période du 26 janvier 2025 au 31 janvier 2025
- **Date de départ** : Départ le dimanche matin
- **Date de retour** : Retour le vendredi après-midi

- **Nombre de participants** :
 - **Elèves**
 - **Classe(s) concernées** : les classes de 2ndes et 1ères soit 54 élèves.
Le lycée se réserve le droit de réduire l'effectif initial dans la limite de 20% jusqu'à 90 jours avant le départ sans aucun frais supplémentaire.
 - **Garçons** : effectif à déterminer
 - **Filles** : effectif à déterminer

 - **Accompagnateurs** : 6 personnes
Hommes : 2
Femmes : 4

 - **Chauffeur** : 1 (sur place, prise en charge pension complète et hébergement)

1/3 – Obligation du titulaire du marché

Les services et prestations sur place doivent correspondre exactement à ceux proposés dans l'offre. Le titulaire du marché devra disposer d'un contrat couvrant la responsabilité civile et professionnelle à l'égard des tiers pour tous les dommages corporels, matériels et immatériels pouvant survenir à l'occasion de l'exécution du marché, y compris les erreurs, fautes, omissions ou retards dans l'exécution des prestations.

1/4 – Engagement de l'EPL

L'établissement s'engage à fournir aux titulaires, pour la réalisation du marché, toutes les informations qu'il leur sera possible de rassembler et qui sont de nature à assurer le plein succès de celui-ci.

Article 2 : Description du contenu de la Prestation

2.1 – **DEVIS** : Hébergement, restauration, activités, encadrement et assurances

2.1.1 - **Hébergement**

- En pension complète 6 jours/5 nuits sur la période du 26/01/2025 au 31/01/2025.
- Hébergement en chambre simple ou chambre collective de deux à quatre personnes maximum. Les chambres ne seront pas mixtes. Chaque chambre devra comporter au minimum une salle d'eau (lavabo et douches) répondant aux normes d'hygiène et de sécurité conformément à la législation en vigueur pour de tels types de stations.
- Les sanitaires doivent être présents dans l'idéal dans chaque chambre ou au moins au même niveau des chambres.

Les candidats pourront proposer des variantes à condition de faire une offre de base conforme à la demande de l'acheteur.

2.1.2 - **Restauration**

Les conditions de restauration sont les suivantes :

- Premier repas : dîner du dimanche (jour d'arrivée)
- Dernier repas : repas froid à emporter le vendredi (jour du départ)

2.1.3 - **Activités et encadrement**

Prêt des équipements activités « ski » et « snowboard » dont le casque pour la sécurité.

Les activités devront être encadrées par des moniteurs habilités et qualifiés au nombre de :

- 5 moniteurs 5 heures par jour x 4 jours soit 40 vacations de 2h30.

Les candidats pourront proposer des variantes à condition de faire une offre de base conforme à la demande de l'acheteur.

2.1.4 - **Prestation d'assurance**

Le titulaire proposera une assurance annulation couvrant les risques épidémies et les pandémies tels que la COVID-19, le descriptif des assurances incluses et non incluses (optionnelles) les garanties d'assistance et d'assurance.

ARTICLE 3 : PRIX

3/1 - **Modalités d'établissement des prix : effectifs des participants**

Le prix unitaire, pour chaque participant est établi pour l'effectif prévu de 54 élèves, 6 accompagnateurs et un chauffeur.

Ce chiffre étant susceptible de subir des variations, le prix unitaire devra être identique pour la tranche de 52 à 56 élèves.

3/2 - Montant du marché

Le montant du marché résulte de l'application, à l'effectif mentionné ci-dessus.

3/3 - Contenu et forme du prix

Le prix du marché résultant des modalités de calcul indiquées aux articles 3/1 et 3/2 ci-dessous, revêt la forme d'un prix forfaitaire et global qui est réputé rémunérer l'ensemble des prestations.

Aucune rémunération complémentaire ne pourra être versée au titulaire pour la réalisation des prestations définies au titre de ces mêmes alinéas.

Le montant du marché, le détail des prix et des calculs conduisant à sa détermination figurent dans le bordereau des prix ou dans le devis.

3/4 - Variation dans les prix

Les répercussions sur les prix du marché des variations des éléments constitutifs du coût des prestations sont réputées réglées par les stipulations ci-après :

Les prix établis ne sont susceptibles d'aucune modification éventuelle.

Ils sont fermes pour la totalité des prestations.

Article 4 : Vérification et contrôle des prestations

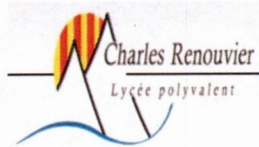
La personne désignée en page 1 comme personne responsable du suivi de l'exécution du présent marché assure le contrôle des prestations. Elle rassemble, auprès des opérateurs de transport ou d'hébergement, tous justificatifs des manquements éventuels du titulaire à ses obligations telles qu'elles sont définies par le marché.

Sans préjudice des dispositions qui auraient pu être prises par le titulaire pour remédier aux désordres constatés, dans l'hypothèse où les conditions de déroulement du voyage ont pu permettre de l'alerter et d'assurer son intervention (délais suffisants), les constats de manquements sont notifiés au titulaire par l'E.P.L.E dès la fin du voyage.

Toutes prestations complémentaires non citées ci-dessus devront donner lieu à un bon de commande signé par le chef d'établissement. En cas d'urgence, il sera transmis par fax ou email. Le titulaire devra faire parvenir un devis signé et devra faire signer au responsable du voyage une attestation de service fait sans laquelle aucun règlement ne pourra avoir lieu.

Article 5 : Paiements

5/1 - Modalités



académie
Montpellier

Région académique
OCCITANIE



L'unité monétaire de paiement est l'Euro.

Après la notification du marché et la conclusion du contrat de voyage, un acompte échelonné pouvant atteindre 70 % maximum du montant hors taxes du marché peut être versé au titulaire du marché sur présentation d'une facture, en Janvier 2025.

Le règlement du solde soit 30 % ne pourra être effectué que lors de la remise des documents permettant la réalisation du séjour, après service fait, en Février 2025.

Les sommes dues en exécution du présent marché sont payées selon les règles de la comptabilité publique dans un délai de 30 jours à réception de la facture en bonne et due forme.

Le règlement de la facture se fait par mandat administratif sur le compte du titulaire dont les coordonnées sont les suivantes (joindre un RIB).

Article 7 : Attestation sur l'honneur du titulaire

L'entreprise
Cachet + signature
Fait

(à remplir par le titulaire)

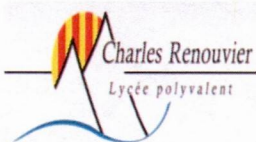
La Provisoire du Lycée Charles Renouvier,

Le..... 24 Septembre 2014

F. GELLY



En 2 exemplaires dont un exemplaire original est conservé dans les archives de la personne publique.



Route de Catllar 66500 PRADES

Tél.04 68 96 39 55